

## **Fonds « Réussite jeunesse »**

### **En partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon**

---

#### **Préambule**

La Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) est un grand partenaire avec qui plusieurs Centraide à travers le Québec collaborent depuis plusieurs années et qui reconnaît l'expertise de Centraide et comprend son mode de fonctionnement en termes de processus d'allocations et de stratégies d'investissement.

Le fonds « Réussite jeunesse » fait suite au « Projet Jeunesse » qui a été déployé à travers la province dans le cadre des fonds d'urgence 2020. Compte tenu d'une anticipation de la croissance des besoins à la suite de la pandémie, et compte tenu de la satisfaction du partenaire à l'égard de la coordination du réseau des Centraide dans le cadre du projet jeunesse, une nouvelle proposition de projet d'investissement a été réalisée, soit le **Fonds Réussite Jeunesse**.

Le projet vise notamment à rejoindre des jeunes vulnérables, notamment sur le plan financier. Le taux de décrochage scolaire au Québec est d'ailleurs deux fois plus élevé en milieu défavorisé. Dans certains quartiers, près de 40 % des jeunes quittent le secondaire sans diplôme.

La COVID-19 a également frappé durement les adolescents et a généré de la détresse psychologique, particulièrement chez les jeunes du deuxième cycle du secondaire. [Selon un sondage](#), 45 % des jeunes de cette tranche d'âge rapportent des symptômes d'anxiété modérés à graves. De plus, [les étudiants qui présentaient déjà des facteurs de vulnérabilité se sont moins bien adaptés aux contraintes scolaires dues à la pandémie](#).

#### **Centraide Richelieu - Yamaska**

Pour Centraide Richelieu – Yamaska, ce fonds représente 341 050 \$ sur 3 ans :

- 50 300 \$ octroyé la première année à 6 organismes pour les projets 2021-2022
- 145 250 \$ octroyé la deuxième année à 14 organismes pour les projets 2022-2023
- **145 500 \$ à octroyer pour les projets 2023 – 2024**

Centraide Richelieu-Yamaska a fait des investissements dans des organismes de 7 MRC's : Pierre de Saurel, Vallée-du-Richelieu, Maskoutains, Acton, Rouville, Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi – plusieurs organismes ont reçu des allocations pour développer des projets bien établis dans le cadre de référence de ce Fonds.

Il est à noter que les projets qui ont été retenus auparavant pourraient recevoir du financement pour l'année 2023-2024. Les fonds sont ouverts à l'ensemble des organismes jeunesse de territoire qui ont un numéro de charité et qui répondent aux objectifs du projet.

## Ouverture pour les projets Réussite Jeunesse 2023-2024

Ce Fonds est dirigé aux organismes qui travaillent pour les jeunes, associés au non à Centraide Richelieu-Yamaska. Pour les projets pour l'année 2023-2024, nous recevrons les demandes jusqu'au **vendredi 27 octobre 2023**.

Pour faire la demande, il s'agit de remplir le formulaire en ligne sur notre site web.

### Objectif

Ce fonds vise à appuyer financièrement des actions communautaires qui favorisent :

- Le maintien de la motivation et la persévérance scolaire;
- Le développement de l'estime de soi des jeunes qui vivent des difficultés.

Par ce fonds, nous espérons également :

- Répondre aux besoins exprimés par le milieu, de façon stratégique et agile;
- Augmenter la capacité d'agir des organismes de Richelieu-Yamaska, dont l'expertise auprès des jeunes d'âge scolaire est démontrée;
- Consolider les collaborations entre les divers acteurs et élargir le réseau de partenaires actuels;
- Documenter l'expérience terrain afin de transmettre nos apprentissages à la Fondation Chagnon.

### Critères d'éligibilité des demandes

- Organisme avec un statut d'organisme de bienfaisance valide ou être un organisme jeunesse du territoire de Centraide Richelieu-Yamaska et avoir un numéro de charité;
- Organisme qui a une expertise reconnue en soutien psychosocial auprès de la population jeunesse (ex. : maison de jeunes, maison de la famille, etc.);
- Projet ou service qui adressent la question de la réussite éducative des jeunes de 5 à 18 ans. Il peut s'agir d'un nouveau projet, ou encore de la bonification d'un programme ou d'un service existant.
- Engagement de l'organisme à collaborer à la reddition de compte (bilan des apprentissages terrain et nombre de jeunes aidés) s'il reçoit du financement.

### Foire aux questions

1) Quels types d'organismes peuvent recevoir des fonds ?

- Tout organisme communautaire pouvant répondre aux objectifs du projet.

Quels jeunes sont visés par le projet ?

- Jeunes du primaire et secondaire (ou ayant décroché) en situation d'isolement, de marginalisation ou de vulnérabilité.
- L'important est de répondre aux besoins locaux urgents.

Est-ce que l'organisme qui dépose une demande doit démontrer que celle-ci engendre des coûts additionnels pour l'organisme ?

- L'important est la démonstration du besoin financier pour répondre aux objectifs du projet (que ce soit via une adaptation des services existants, un volume accru de travail ou même à cause d'une perte de revenus qui empêche de rejoindre adéquatement les jeunes).

Le principe de ne pas dédoubler du financement pour les mêmes postes budgétaires (ou de plusieurs sources) devrait être respecté.

### Présentation d'une demande

Pour présenter sa demande, l'organisme devra expliquer clairement et de façon concise, le projet qui sera développé ou le service qui sera bonifié, en remplissant le formulaire. Il devra alors :

- En démontrer l'effet sur le maintien de la motivation et de la persévérance scolaire ou le développement de l'estime de soi des jeunes en difficulté;
- Faire la démonstration qu'il répond aux besoins des jeunes dans le contexte de la pandémie;
- Faire la démonstration que le projet ou service cible les jeunes défavorisés. Nous porterons une attention particulière aux projets visant les jeunes autochtones et anglophones;
- Présenter les prévisions budgétaires permettant de déployer le projet ou le service.

**Remplir le document** : Formulaire de demande d'aide financière – Fonds Réussite Jeunesse

### Analyse des demandes

Centraide Richelieu-Yamaska octroiera 140 000 \$ provenant de ce fonds entre novembre 2023 et novembre 2024 pour les organismes associés ou non, qui travaillent directement auprès de la clientèle jeunesse. Dans la mesure où les demandes déposées dépasseraient le montant total disponible, voici les critères de priorisation qui seront appliqués pour faire le choix des projets, conformément aux attentes et exigences de la Fondation Chagnon :

- ✓ Qualité de la demande;
- ✓ Vulnérabilité des jeunes auxquels le projet s'adresse;
- ✓ Nouveau projet qui répond à un besoin émergent ou programme déjà en place ayant démontré son effet et dont le financement est précaire;
- ✓ Projet favorisant la création et le renforcement de partenariats (concertations locales, commissions scolaires, écoles, organismes parapublics ou communautaires, etc.).
- ✓ Situation financière globale de l'organisme;
- ✓ Répartition territoriale de l'enveloppe.

### Personne-ressource

Pour savoir si votre demande est recevable ou manifester votre intérêt, veuillez contacter Yaneth Gomez, coordonnatrice au développement social, au 450-773-6679 ou à l'adresse courriel [organismes@centraidery.org](mailto:organismes@centraidery.org). Inclure un résumé de vos besoins, ainsi qu'un numéro de téléphone pour vous rejoindre.